

- la reconnaissance des qualifications en vue du marché de l'emploi;
- l'évaluation des résultats d'apprentissage/des qualifications non traditionnelles;
- la reconnaissance des qualifications acquises dans l'enseignement transnational;
- l'information sur la reconnaissance.

En outre, la conférence a bien montré que la question du commerce dans l'enseignement supérieur, dans le contexte du GATS, apparaît comme fortement liée à la dimension extérieure du processus de Bologne. En termes de reconnaissance, la question

est avant tout de savoir comment la convention Conseil de l'Europe/Unesco et les autres instruments en matière de reconnaissance peuvent servir de normes pour mesurer la qualité des «offres commerciales» dans l'enseignement supérieur. La liberté du commerce ne signifie pas le commerce en l'absence de qualité.

La conférence a élaboré un ensemble de recommandations adressées aux institutions d'enseignement supérieur, aux ministères et aux autres autorités nationales de l'enseignement supérieur, au Conseil de l'Europe et aux ministres du processus de Bologne, qui se réuniront en septembre 2003 à Berlin.

Les recommandations, le rapport du séminaire et la plupart des exposés sont disponibles sur le site web: <http://www.coe.int> (cliquez sur *Enseignement supérieur*).



**Contact:**  
Sjur Bergan  
Tél.: +33 (0)3 88 41 26 43  
E-mail: [sjur.bergan@coe.int](mailto:sjur.bergan@coe.int)

## Rapport final – Synthèse



Année européenne des langues 2001

1. Ce rapport synthétise les informations livrées par les 41 coordinateurs nationaux à la fin de l'Année européenne des langues 2001. Les questionnaires traitaient principalement des dispositions structurelles et financières au niveau national, de l'impact de l'AEL, des exemples de bonne pratique, et des activités de suivi.
2. Dans l'ensemble, l'évaluation de l'AEL par les coordinateurs nationaux est très positive. Un tiers des coordinateurs a annoncé que les objectifs de l'AEL ont été dépassés. Près des deux tiers ont estimé que les objectifs fixés étaient plus ou moins atteints.
3. Plus de 26 600 activités ont été signalées dans le cadre de l'AEL. Les plus fréquentes étaient les activités de type séminaire ou conférence, suivies par les festivals, les foires, les concours et les jeux.
4. Le budget moyen par pays pour l'AEL a été de plus de 500 000 €.

On estime que le total général des 45 pays participants pourrait largement dépasser les 20 millions €. En moyenne, chaque euro provenant de budgets publics a généré une participation privée additionnelle de la part de sponsors de presque 0,20 €.

5. Les professionnels des langues vivantes, les jeunes et les adultes formaient la cible privilégiée des programmes de l'AEL.
6. Le thème le plus souvent mentionné a été le Portfolio européen des langues du Conseil de l'Europe, suivi de la promotion d'un enseignement/apprentissage des langues plus diversifié et des moyens d'améliorer la qualité.
7. En moyenne, les médias de chaque pays ont évoqué l'AEL tous les trois jours.
8. Au total, plus de quatre millions de documents d'information ou de promotion de l'AEL ont été produits et distribués.
9. Les coordinateurs estiment que l'AEL a eu l'impact le plus fort auprès des enseignants en langues, des élèves, des enseignants et participants à la formation des adultes, des administrateurs et décideurs politiques. Par contre, l'impact a été moins significatif auprès des membres

des communautés migrantes. La notoriété du Conseil de l'Europe a augmenté de façon significative auprès des professionnels des langues, plus qu'auprès du grand public.

10. La grande majorité des coordinateurs a mentionné «des avancées majeures en matière d'enseignement des langues». De nouveaux partenariats ont été initiés durant l'AEL dans presque tous les pays participants.
11. Plus de 120 exemples différents de bonne pratique ont été communiqués par les coordinateurs.
12. La plupart des coordinateurs ont indiqué que des activités de suivi au plan national étaient planifiées, le plus souvent sous la forme de séminaires et de conférences. Le thème le plus fréquemment cité est le Portfolio européen des langues (dans 49% des pays).
13. Les coordinateurs ont fourni au Conseil de l'Europe une profusion de recommandations sur les actions de suivi. Les actions les plus fréquemment mentionnées concernaient des projets relatifs à des questions de politique linguistique éducative, suivies de la promotion du Portfolio européen des langues

et du Cadre européen commun de référence pour les langues. Ces deux initiatives du Conseil de l'Europe avaient été largement diffusées par la Division des politiques linguistiques en 2001.

14. Plus de 30 thèmes différents ont été proposés pour une future

«Journée européenne des langues» (JEL). Les trois quarts des coordinateurs estiment qu'il est possible de réaliser dans leur pays des activités spécifiques aux JEL, essentiellement sous forme de séminaires et de conférences, de festivals et de foires.

**Contact:**  
Division des politiques linguistiques  
DGIV – Conseil de l'Europe – 67075  
Strasbourg Cedex  
Tél.: +33 388 41 20 00 / 26 25  
Fax +33 388 41 27 88 / 27 06  
[decs-lang@coe.int](mailto:decs-lang@coe.int)  
[www.coe.int](http://www.coe.int) (Culture/Langues vivantes)

## Profils de pays en matière de politiques linguistiques éducatives

La Division des politiques linguistiques lance une nouvelle activité en vue d'assister les Etats membres pour une réflexion sur leur politique linguistique éducative. L'objectif est d'offrir aux Etats membres l'opportunité d'entreprendre une «auto-évaluation» de leur politique dans un esprit de dialogue avec des experts du Conseil de l'Europe, qui serait axée sur les futurs développements politiques au sein du pays. Il est souligné que l'élaboration d'un profil en politique linguistique éducative ne signifie pas une «évaluation externe». Il s'agit d'un processus de réflexion par les autorités et les membres de la société civile, et le rôle des experts du Conseil de l'Europe est d'agir comme catalyseurs dans ce processus. L'activité peut être appliquée non seulement au plan national mais aussi, selon les préférences, à un domaine administratif local tel qu'une ville ou une région.

Cette activité sera lancée en Hongrie en automne 2002 et sera présentée lors de la Conférence de novembre. Les autorités intéressées par cette activité pour 2003 ou 2004 sont invitées à contacter la Division des politiques linguistiques ([decs-lang@coe.int](mailto:decs-lang@coe.int)).

## Le Conseil de l'Europe proclame le 26 Septembre Journée annuelle européenne des langues

*L'Année européenne des langues 2001 a été une réussite: des millions de personnes de 45 pays, ont participé à des activités célébrant la diversité linguistique et l'intérêt de pouvoir parler d'autres langues.*

[WWW.coe.int/JEL](http://www.coe.int/JEL)

European Day of Languages  
26 September



Journée européenne des langues  
26 septembre

### Pourquoi une Journée européenne des langues?

Si beaucoup de gens s'accordent à penser que nous devrions tous être polyglottes, dans de nombreux pays, seule la moitié des habitants possède une autre langue.

Il ne s'est jamais présenté autant d'occasions de travailler ou d'étudier dans les différents pays européens, mais le manque de connaissances linguistiques empêche bon nombre de personnes de saisir ces opportunités.

Du fait de la mondialisation et des structures des entreprises commerciales, les compétences en langues étrangères sont de plus en plus indispensables aux citoyens pour travailler efficacement dans leur propre pays.

L'Europe possède un véritable trésor linguistique: on compte plus de 200 langues européennes, sans compter les langues parlées par les citoyens originaires d'autres continents. Cette ressource importante doit être reconstruite, utilisée et entretenue.

L'apprentissage des langues présente des avantages pour tout le monde et à tout âge; il n'est jamais trop tard pour apprendre une langue et profiter des ouvertures qu'elle ouvre.

Apprendre les langues des autres peuples est aussi une façon de mieux nous comprendre les uns les autres et de dépasser nos différences culturelles.

### Quels sont les objectifs de la Journée européenne des langues?

- Attirer l'attention du public sur l'importance de l'apprentissage des langues
- Le sensibiliser à l'existence et à la valeur de TOUTES les langues parlées en Europe
- Encourager l'apprentissage des langues tout au long de la vie.

Le thème de la Journée européenne des langues 2002 est précisément **l'Apprentissage des langues tout au long de la vie.**

### Comment puis-je participer?

- *Passez le mot*  
Aidez-nous à faire en sorte qu'un maximum de personnes soient informées de cette Journée, en diffusant la nouvelle auprès de vos amis et collègues,

# Bulletin éducation

N<sup>os</sup> 13 et 14 – Septembre 2002

## Sommaire

## Editorial

	Page
Editorial	1
Deuxième conférence des ministres de l'éducation de l'Europe du Sud-Est, Strasbourg, 19-20 novembre 2001	2
Colloque «Enseignement de la Shoah et création artistique»	4
Réforme législative en Bosnie-Herzégovine	5
Questions de reconnaissance dans le processus de Bologne	5
Rapport final – Synthèse. Année européenne des langues 2001	6
Profils de pays en matière de politiques linguistiques éducatives	7
Le Conseil de l'Europe proclame le 26 septembre journée annuelle européenne des langues	7
Fédéralisme dans le domaine de l'éducation en Fédération de Russie	8
Livres en bref	9
Calendrier des événements	10



COUNCIL OF EUROPE  
CONSEIL DE L'EUROPE

Ce double numéro, bien qu'il soit loin d'être exhaustif quant à la diversité des activités exécutées par la Direction de l'Education durant ces derniers mois, offre cependant une bonne vue d'ensemble de nos principaux travaux et de leur signification. Nous espérons aussi qu'il reflète bien notre action pour concilier les besoins d'activités ciblées des pays ou des régions avec les exigences constantes d'une coopération multilatérale plus élargie qui, dans le domaine de l'éducation, implique les 48 pays de la Convention culturelle européenne (CCE). Ces deux approches sont liées entre elles et se nourrissent réciproquement. Les activités de coopération ciblée sont exécutées à la demande des pays concernés et couvrent les divers aspects des services proposés en matière d'éducation. Elles s'inspirent de travaux assez diversifiés destinés à l'établissement de normes. Ces travaux sont la base même d'une coopération multilatérale et culturelle dans des domaines divers, tels que l'éducation à la citoyenneté démocratique (EDC), l'enseignement de l'histoire, l'impact des nouvelles technologies sur la formation et l'apprentissage, les politiques éducatives, etc.

Tout en étant variées, ces activités représentent un ensemble cohérent,

soigneusement géré par des professionnels et mis en œuvre pour refléter une «valeur ajoutée» spécifique de la contribution du Conseil de l'Europe à la coopération internationale et à sa mission politique axée sur la démocratie, la cohésion sociale et la défense des droits de l'homme, y compris les droits culturels et éducatifs. Le lecteur qui feuillette rapidement ce journal, est conforté par la notion de cohérence et d'équilibre du programme qui est aussi une bonne valeur monétaire, comme nous l'espérons, à en juger par les ressources budgétaires supplémentaires allouées par les gouvernements pour renforcer les aspects spécifiques de nos travaux, ce qui double effectivement nos possibilités de financement.

Ce double numéro témoigne du rôle de coordinateur du Conseil de l'Europe, qui a été mis en évidence lors de la deuxième conférence des ministres de l'éducation de l'Europe du Sud-Est dont les principaux objectifs consistaient à améliorer la coopération et établir des réformes (page 2). L'Organisation co-organise également un colloque sur l'Enseignement de la Shoah et création artistique. A cette occasion, les ministres de l'éducation lanceront officiellement une Journée de la mémoire de l'Holocauste dans tous les Etats signataires de la Convention culturelle européenne (CCE) (page 4).